



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 juin 2005
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-cinquième session

6 juin-1^{er} juillet 2005

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-cinquième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Abdelatif **Debabeche** (Algérie)

Additif

*Questions de coordination : rapport du Conseil des chefs de secrétariat
des organismes des Nations Unies pour la coordination [point 5 a)]*

Rapport d'ensemble annuel pour 2004/05 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

1. À ses 10^e, 11^e et 12^e séances tenues du 13 au 15 juin 2005, le Comité a examiné le rapport d'ensemble annuel pour 2004/05 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) (E/2005/63). Le Directeur du CCS a présenté le rapport et répondu aux questions posées par le Comité lors de l'examen du rapport.

2. Le rapport faisait ressortir les questions traitées par le CCS et ses comités de haut niveau dans le domaine du programme et celui de la gestion. S'agissant du programme, on s'est surtout préoccupé de l'organisation et de la coordination de la contribution des organismes des Nations Unies au débat plénier de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendra en septembre, et de la rédaction à l'échelle du système d'un rapport sur la suite donnée par les organismes des Nations Unies à la Déclaration du Millénaire. Le rapport du CCS, intitulé « One United Nations – catalyst for progress and change: how the Millennium Declaration is changing the way the United Nations system works » (« Un système des Nations Unies : catalyseur de progrès et de changement, ou comment la Déclaration du Millénaire transforme les méthodes de travail du système des Nations Unies ») doit en principe être lancé à la session de 2005 du Conseil économique et social et présenté à



l'Assemblée générale comme la contribution collective des organismes des Nations Unies au processus d'examen. Le CCS a aussi examiné d'autres questions, à savoir : les technologies de l'information et des communications, et notamment le fait qu'elles permettent de prêter plus de cohérence aux services de conseil proposés par les organismes aux pays touchant leur développement et de gérer le savoir de façon à améliorer l'exécution des programmes; la prévention et la gestion des conflits armés; la lutte contre la criminalité transnationale organisée; la collaboration interinstitutions contre la faim, comme le Comité l'avait demandé; l'appui au développement de l'Afrique et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à l'échelle du système; l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence des activités du système des Nations Unies au niveau national. S'agissant du programme, le rapport abordait, entre autres questions étudiées par le CCS, la sécurité et la sûreté du personnel, la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources financières et le contrôle du système des Nations Unies.

Examen de la question

3. Les délégations ont fait observer que le rapport d'ensemble annuel du CCS brossait un tableau complet et instructif des principaux changements intervenus en 2004 et au début de 2005 dans la coopération interinstitutions, changements à mettre au compte du CCS. Elles ont également noté que le rapport avait été établi suivant la pratique inaugurée en 2004, consistant à reprendre les conclusions de la dernière session du CCS (avril 2005) et à communiquer ainsi aux États Membres les éléments d'information les plus récents sur les activités du système. Elles ont accueilli avec satisfaction les informations données dans les annexes sur certains résultats obtenus par le CCS et par ses comités de haut niveau dans le domaine du programme et celui de la gestion.

4. Les délégations se sont félicitées que le CCS se soit attaché en priorité à élaborer la contribution collective du système à l'examen de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire dans la perspective du débat plénier de haut niveau de 2005 de l'Assemblée générale. Elles ont encouragé le CCS à définir des critères plus précis pour évaluer l'action menée par tous les organismes des Nations Unies dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces critères pourraient notamment servir à évaluer le travail effectué par les organismes des Nations Unies afin d'aider les pays africains à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

5. Les membres du Comité ont souligné l'importance des technologies de l'information et des communications en ce qu'elles peuvent accélérer l'essor des pays en développement. Ils ont énergiquement soutenu le CCS pour l'attention renouvelée qu'il porte à la question, en particulier pour combler le fossé numérique et renforcer la coopération interinstitutions afin d'améliorer l'exécution des programmes. Ils ont encouragé le CCS à continuer de s'occuper en priorité de cette question.

6. S'agissant de la prévention et de la gestion des conflits, les délégations se sont félicitées que le système des Nations Unies mette de plus en plus l'accent sur la mise en œuvre d'une stratégie de prévention et s'attaque aux causes profondes des conflits. Elles ont souligné qu'il fallait aborder la prévention dans une perspective globale et équilibrée et que les organismes devaient, dans leurs travaux d'analyse, se préoccuper des facteurs internes et externes qui influent sur les conflits. Les

délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait exploiter les compétences et les capacités existant dans le système pour prévenir les conflits. Elles ont suggéré qu'en mettant au point des méthodes de prévention et de gestion des conflits, le système des Nations Unies envisage de recourir davantage aux services de facilitation et de médiation. Elles ont demandé au CCS de présenter, dans son prochain rapport d'ensemble annuel, des éléments d'information à jour sur l'action qu'il mène afin de prévenir les conflits. Elles ont précisé que toutes les mesures prises par le CCS à cet égard devraient être pleinement conformes aux mandats approuvés.

7. Les délégations ont également réaffirmé l'importance de la collaboration interinstitutions dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Elles se sont félicitées des progrès faits par le CCS dans la coordination de l'action menée par le système dans ce domaine. Certaines ont engagé le CCS à se préoccuper davantage des migrations illégales, du trafic d'êtres humains et de la restitution des biens illégalement acquis à leurs pays d'origine.

8. Les délégations ont pris connaissance avec satisfaction des éléments présentés dans le rapport sur les mécanismes interinstitutions chargés de coordonner l'action contre la faim. Les membres du Comité se sont félicités de la coopération qu'entretiennent les organismes d'aide alimentaire (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial), mais ont souhaité en savoir davantage sur les obstacles et les problèmes qu'ils rencontrent dans la coordination de la lutte contre la faim. Ils ont également souhaité savoir comment fonctionnait le système qui permet de déterminer les mesures à prendre en priorité pour débloquer l'aide alimentaire. Les délégations ont pris note de l'action que mènent les organismes des Nations Unies spécialisés dans l'aide alimentaire et le Secrétaire général pour mobiliser les ressources qui permettraient de satisfaire les besoins alimentaires immédiats des quelque 800 millions de personnes qui sont victimes de la faim et pour éliminer à terme la pauvreté.

9. Les délégations se sont félicitées que le CCS continue en priorité de veiller à l'efficacité et à la coordination de l'appui du système en faveur du développement durable de l'Afrique, en particulier du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Elles ont encouragé les initiatives par lesquelles le CCS tend à accroître son assistance et, en particulier, à s'assurer, en offrant ses conseils, que l'aide apportée par les organismes des Nations Unies au NEPAD demeure à la hauteur des besoins de l'Afrique. Certains membres ont engagé le CCS à s'occuper des facteurs qui empêchent le système des Nations Unies d'apporter une aide ciblée et cohérente à l'Afrique et au NEPAD. On a estimé qu'il fallait veiller à ce que l'appui prêté à l'Afrique et au NEPAD tienne pleinement compte des processus intergouvernementaux en cours afin d'utiliser au mieux les ressources.

10. Les délégations se sont félicitées que le CCS s'attache à renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action menée par les organismes des Nations Unies au niveau des pays. En soulignant l'importance de cette question, elles ont demandé au CCS de coordonner la suite donnée par les organismes à la résolution 59/205 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, qui porte sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

11. Abordant les problèmes de la gestion, certaines délégations ont fait des observations et demandé des éclaircissements et des renseignements

supplémentaires sur les arrangements de participation aux coûts concernant la sécurité sur le terrain, la mobilité interinstitutions et le nouvel accord s'y rapportant, le réseau de direction, le Code de bonne conduite de la fonction publique internationale, la transparence et la responsabilité, les rapports du Corps commun d'inspection et la réponse collective du système, les technologies de l'information et des communications et le fossé numérique, la mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies, les normes comptables du système des Nations Unies, l'incidence de l'évolution des ratios entre les ressources ordinaires et les contributions volontaires, et l'harmonisation des traitements et avantages.

12. Plusieurs membres du Comité ont commenté sur les vues formulées par les chefs de secrétariat des organismes membres du CCS à propos du renforcement de la fonction publique internationale et ont fait remarquer que cette question serait examinée par l'Assemblée générale compte tenu de sa décision 59/561 du 13 avril 2005. Des membres ont fait observer que le CCS n'avait pas été en mesure d'expliquer, arguments à l'appui, pourquoi il souhaitait voir la Commission de la fonction publique internationale obtenir des résultats plus intéressants, plus concrets et plus tangibles (E/2005/63, par. 58).

13. On a également souligné que les mesures prises par le CCS pour encourager la mobilité interinstitutions devraient être conformes aux règles et aux principes de gestion des ressources humaines fixés par les organes directeurs des organismes des Nations Unies.

14. On a bien noté que le CCS s'efforçait d'améliorer la coordination entre les organismes aux fins de l'application des recommandations des organes de contrôle. Rappelant l'examen des structures de gouvernance demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/278 A du 20 décembre 2002 et 59/264 du 23 décembre 2004, on a demandé instamment au CCS d'expliquer où en était l'examen dans son prochain rapport annuel.

Conclusions et recommandations

15. **Le Comité a pris note du rapport d'ensemble annuel pour 2004/2005 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, sous réserve des observations qui suivent.**

16. **Le Comité s'est dit satisfait que le Conseil des chefs de secrétariat s'attache tout particulièrement à ce que les organismes des Nations Unies prennent des mesures de soutien efficaces et coordonnées en faveur de l'Afrique et du NEPAD et il l'a prié de veiller à ce que les organismes des Nations Unies continuent de considérer comme prioritaire l'offre d'un appui au NEPAD. Il a encouragé les organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat à aligner leurs priorités sur celles du NEPAD et à intensifier les efforts qu'ils déploient en sa faveur. Il a demandé au Conseil des chefs de secrétariat de l'informer dans son prochain rapport d'ensemble annuel des nouveaux progrès qu'il aurait fait en ce sens pour s'assurer que des mesures de soutien efficaces et coordonnées soient prises en faveur du NEPAD à l'échelle du système.**

17. **Le Comité a souligné qu'il est important de coordonner de manière efficace les efforts déployés dans tous les organismes des Nations Unies pour lutter contre la faim. Il a pris note des éléments d'information sur les**

mécanismes interorganisations en place pour coordonner les initiatives de lutte contre la faim et la pauvreté et recommandé au Conseil des chefs de secrétariat de décrire dans son prochain rapport d'ensemble annuel les obstacles et problèmes rencontrés par ces mécanismes, ainsi que leurs besoins. Le Comité a également invité le Conseil des chefs de secrétariat à continuer de vérifier l'efficacité des efforts déployés à l'échelle du système pour lutter contre la faim et la pauvreté.

18. Le Comité a pris note des efforts déployés par le Conseil des chefs de secrétariat pour renforcer les capacités de prévention des conflits à l'échelle du système, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et aux mandats des organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat.

19. Le Comité a également recommandé que la question du transfert de fonds d'origine illicite et de la restitution de ces avoirs aux pays d'origine (voir résolution 59/242 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004) soit ajoutée à la liste, donnée dans le rapport, des domaines spécifiques sur lesquels il est souhaitable de centrer l'action commune.

20. Le Comité a pris note des efforts déployés par le Conseil des chefs de secrétariat pour aider à trouver une solution au problème de la criminalité transnationale organisée et s'attaquer à ses racines.

21. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'encourager le Secrétaire général à prendre des mesures, en collaboration avec les organismes compétents, pour améliorer la présentation de son rapport sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies en y communiquant systématiquement, dans la mesure du possible, des éléments d'information sur toutes les contributions, qu'il s'agisse des fonds destinés aux activités de base ou des autres ressources, et en y donnant une définition claire du financement par le budget ordinaire et de celui assuré grâce aux contributions volontaires.

22. Le Comité a rappelé la teneur de son mandat et le rôle qu'il joue en tant que principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social chargé de la planification, de la programmation et de la coordination. Il a également reconnu que, dans le cadre de son examen du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat, il devrait veiller à formuler davantage de suggestions et de recommandations pour renforcer le rôle joué par le Conseil économique et social en matière de coordination. Il a par ailleurs invité l'Assemblée et le Conseil à tenir dûment compte de ses recommandations en ce qui concerne la coordination des activités.

23. Le Comité a reconnu qu'à l'avenir, il devrait prêter davantage attention, lors de son examen des rapports du Conseil des chefs de secrétariat, aux aspects relatifs au programme. Il a donc invité le Conseil des chefs de secrétariat à donner plus de détails sur cette question dans ses rapports.

24. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le Conseil des chefs de secrétariat continue notamment de mettre l'accent sur les mesures garantissant que l'exécution des programmes corresponde bien aux mandats législatifs dans le cadre de l'adoption d'approches communes par les organismes membres face à l'évolution des ratios entre les ressources ordinaires et les contributions

volontaires, et que l'impact de l'évolution des ratios entre les ressources ordinaires et les contributions volontaires soit porté à l'attention des organes législatifs compétents.

25. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Conseil des chefs de secrétariat, à l'occasion de son examen du point de l'ordre du jour correspondant, de préciser ce qu'il veut dire lorsqu'il affirme souhaiter que la Commission de la fonction publique internationale obtienne des résultats plus intéressants, concrets et tangibles.

26. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner le nouvel accord sur la mobilité entre les organisations à sa soixante et unième session au titre de son point de l'ordre du jour intitulé « Gestion des ressources humaines ».
